

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 JUILLET 2016

Le dix-huit Juillet deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 12 juillet 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : 0

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. MAUSSAN Thierry
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VAUTRIN Martine a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 18 JUILLET 2016

OBJET : Compte-rendu des décisions du Maire prises en application des délégations accordées par le conseil municipal :

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par la délibération n° 2014-13 du 30 mars 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1311-5, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 2014-13 du 30 mars 2014 fixant les conditions de délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire doit rendre compte auprès du conseil municipal des actes pris en vertu de ces délégations,

Considérant le compte-rendu réalisé par M. le Maire,

Article unique : Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 20/07/2016

Transmis au contrôle de légalité le 20/07/2016

Certifié exécutoire le 20/07/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 JUILLET 2016

Le dix-huit Juillet deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 12 juillet 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : 0

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. MAUSSAN Thierry
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VAUTRIN Martine a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 18 JUILLET 2016

OBJET : Syndicat intercommunal de ramassage des élèves de l'Isle sur Sorgue : projet de fusion proposé par le Préfet de Vaucluse et dissolution :

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale de Vaucluse, le préfet a pris le 30 mai 2016 un arrêté portant projet de fusion des syndicats intercommunaux de transport des élèves de l'Isle sur Sorgue/ le Thor et de Cavaillon- Cabrières d'Avignon. La commune de Châteauneuf de Gadagne est membre du premier de ces syndicats et l'arrêté préfectoral lui a été notifié. Elle dispose, comme les autres communes, de 75 jours pour se prononcer sur ce projet de fusion. Le Conseil Départemental de Vaucluse s'est proposé pour reprendre ce service de transport et a adressé un courrier à M. le Préfet de Vaucluse dans ce sens. Au vu de cet élément et en concertation avec les communes membres des deux syndicats, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis défavorable au projet de fusion et de demander la dissolution des deux syndicats et le transfert de leurs compétences, actifs et passifs au Conseil Départemental de Vaucluse.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L 5210-1-1

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 1974 portant création du syndicat intercommunal de ramassage des élèves Isle sur la Sorgue- Le Thor,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant projet de fusion des syndicats intercommunaux de transport des élèves de l'Isle sur Sorgue/ le Thor et de Cavaillon- Cabrières d'Avignon,

Considérant que le Département de Vaucluse dispose des compétences et moyens opérationnels en matière de transport scolaire et qu'il a sollicité M. le Préfet afin de reprendre la gestion des services de transport des deux syndicats en question,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : refuse la fusion des syndicats intercommunaux de transport des élèves de l'Isle sur Sorgue/ le Thor et de Cavaillon- Cabrières d'Avignon

Article deux : demande la dissolution des deux syndicats par application de l'article L5213-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et le transfert de leurs compétences, biens et actifs/passifs au Département de Vaucluse compétent en matière de transport scolaire, ce à compter du 31 août 2016.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 20/07/2016

Transmis au contrôle de légalité le 20/07/2016

Certifié exécutoire le 20/07/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 JUILLET 2016

Le dix-huit Juillet deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 12 juillet 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : 0

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. MAUSSAN Thierry
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VAUTRIN Martine a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 18 JUILLET 2016

OBJET : Modification de la quotité d'un emploi :

L'emploi de responsable du C.L.A.E avait été ouvert à 70 % d'un temps complet, l'accueil du matin n'étant pas assuré par la personne sur ce poste. Suite au départ en disponibilité, à compter du 1^{er} septembre, de l'agent occupant ce poste, il est proposé de modifier la quotité de travail et de la porter à 87 % afin de prendre en compte l'accueil du matin.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'avis favorable du comité technique,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve la suppression du poste suivant à compter du 1^{er} septembre 2016:

Un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (24,5/35 ème)

Article deux : approuve la création du poste suivant à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (30,45/35 ème)

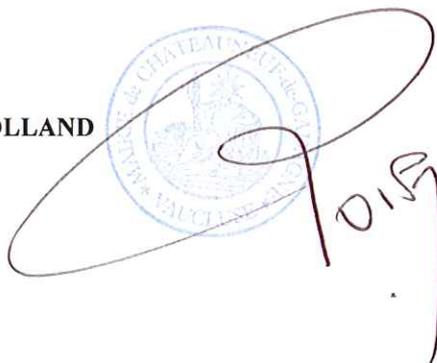
POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 20/07/2016
Transmis au contrôle de légalité le 20/07/2016
Certifié exécutoire le 20/07/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 JUILLET 2016

Le dix-huit Juillet deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 12 juillet 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAOU Corinne, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : 0

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. MAUSSAN Thierry
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VAUTRIN Martine a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 18 JUILLET 2016

OBJET : Budget Ville -délibération modificative n°1

Cette délibération modificative vise à régulariser des erreurs d'imputation pour des subventions encaissées sur des années antérieures.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable dite M 14,
Vu le Budget Principal de la Ville pour 2016,
Considérant que certaines recettes avaient été imputées sur des comptes erronés,
Considérant qu'il y a lieu de régulariser ces imputations,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : approuve la modification du budget Ville 2016 comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses :

| | |
|-----------|-----------|
| 041 1313 | 47 171,00 |
| 041 1332 | 1 687,04 |
| 041 1335 | 8 384,70 |
| 041 13141 | 90 000,00 |

Recettes :

| | |
|-----------|-----------|
| 041 1323 | 47 171,00 |
| 041 1342 | 1 687,04 |
| 041 1345 | 8 384,70 |
| 041 13251 | 90 000,00 |

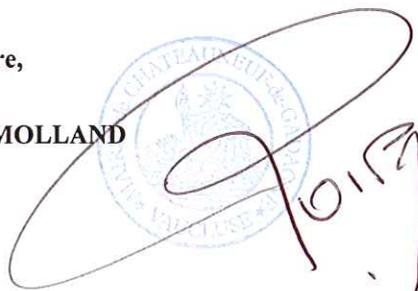
POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 20/07/2016
Transmis au contrôle de légalité le 20/07/2016
Certifié exécutoire le 20/07/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 JUILLET 2016

Le dix-huit Juillet deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 12 juillet 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAOU Corinne, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : 0

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. MAUSSAN Thierry
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VAUTRIN Martine a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 18 JUILLET 2016

OBJET : Indemnité de conseil de la trésorière :

Outre leurs fonctions de comptables assignataires, les comptables du Trésor public peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 modifié.

Les comptables publics peuvent ainsi fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse budgétaire, fiscale, financière et de trésorerie, la gestion économique. Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la commune ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite « indemnité de conseil ».

Le taux de l'indemnité est fixé par la délibération, par référence à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 modifié. Le montant de cette indemnité est fixé au prorata du nombre de jours. Mme Live, trésorière, quitte ses fonctions cette année. L'indemnité pour 210 jours se monte à 406,63 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions et notamment son article 97,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : accorde à Mme Danièle LIVE l'indemnité de conseil pour l'année 2016 au taux de 100 % pour les 210 jours d'activité.

Article deux : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016, chapitre 11, article 6225

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

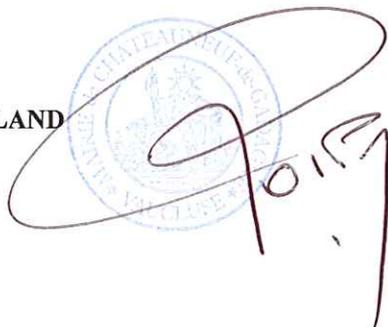
Affiché le 20/07/2016

Transmis au contrôle de légalité le 20/07/2016

Certifié exécutoire le 20/07/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 JUILLET 2016

Le dix-huit Juillet deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 12 juillet 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAOU Corinne, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : 0

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. MAUSSAN Thierry
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VAUTRIN Martine a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 18 JUILLET 2016

OBJET : Incorporation de biens vacants et sans maitre :

Au titre du Code Général de la propriété des personnes publiques sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui n'ont **pas de propriétaire connu**, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers. En 2015, la commune a identifié les comptes de propriété suivants :

| Références cadastrales | Adresse | Contenance |
|------------------------|-------------------------|--------------------|
| AO 132 | Chemin des Garriguettes | 202 m ² |
| AW 30 | Chemin de Caumont Sud | 380 m ² |
| AW 31 | Chemin de Caumont Sud | 285 m ² |
| BA 2 | Eaux Pendantes | 469 m ² |
| BA 68 | Les Glausières | 270 m ² |
| BB 14 | Camp Revès | 430 m ² |
| BB 21 | Chemin des Mulets | 380 m ² |
| BB 25 | Camp Revès | 374 m ² |
| BB 78 | Petit Camp Revès | 331 m ² |
| BD 98 | Les Confines | 519 m ² |

Conformément à la réglementation en vigueur, un arrêté municipal a été pris en décembre 2015 présumant ces biens sans maitre. Cet arrêté a été transmis à M. le Préfet et affiché en mairie et aux lieux des biens présumés vacants. Aucun héritier ne s'étant fait connaître, il est proposé au conseil municipal d'incorporer ces biens au domaine privé communal. Un arrêté du Maire constatera ensuite cette incorporation.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2241-1

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1123-1 3° et L1123-4,

Vu le Code civil, et notamment l'article 1317,

Considérant l'arrêté municipal n°2015-201 du 8 décembre 2015 présumant les biens vacants et sans maître,

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 20/07/2016

Transmis au contrôle de légalité le 20/07/2016

Certifié exécutoire le 20/07/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 JUILLET 2016

Le dix-huit Juillet deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 12 juillet 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAOU Corinne, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : 0

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. MAUSSAN Thierry
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VAUTRIN Martine a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 18 JUILLET 2016

OBJET : Incorporation de biens vacants et sans maître :

Considérant sa transmission au représentant de l'Etat, son affichage en Mairie et sur les immeubles et sa publication dans un journal d'annonces légales,
 Considérant qu'aucun héritier ne s'est manifesté,
 Considérant que le fichier immobilier tenu par le Service de la Publicité Foncière AVIGNON 2 n'a révélé aucune inscription pour les biens objets des présentes,
 Considérant que par arrêté préfectoral du 12 mai 2016, les services de l'Etat ont notifié à la Commune la liste des immeubles présumés vacants et sans maître et qu'en cela, la procédure initiée par la Commune s'en trouve confortée,

Article un : décide l'incorporation dans le domaine privé communal des biens vacants et sans maître ci-dessous :

| Références cadastrales | Adresse | Contenance |
|------------------------|-------------------------|--------------------|
| AO 132 | Chemin des Garriguettes | 202 m ² |
| AW 30 | Chemin de Caumont Sud | 380 m ² |
| AW 31 | Chemin de Caumont Sud | 285 m ² |
| BA 2 | Eaux Pendantes | 469 m ² |
| BA 68 | Les Glausières | 270 m ² |
| BB 14 | Camp Revès | 430 m ² |
| BB 21 | Chemin des Mulets | 380 m ² |
| BB 25 | Camp Revès | 374 m ² |
| BB 78 | Petit Camp Revès | 331 m ² |
| BD 98 | Les Confines | 519 m ² |

Article deux : Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ces biens vacants et sans maître.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 20/07/2016
 Transmis au contrôle de légalité le 20/07/2016
 Certifié exécutoire le 20/07/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 JUILLET 2016

Le dix-huit Juillet deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 12 juillet 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAOU Corinne, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : 0

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. MAUSSAN Thierry
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VAUTRIN Martine a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 18 JUILLET 2016

OBJET : Rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2015 :

Il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport établi par la CCPMSV qui est compétente pour ce service (cf rapport ci-joint)

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2015, établi par la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse,
Considérant l'exposé qui en a été fait en assemblée,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : prend acte de la présentation du rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2015.

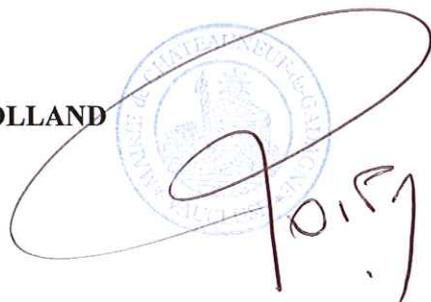
POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 20/07/2016
Transmis au contrôle de légalité le 20/07/2016
Certifié exécutoire le 20/07/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 JUILLET 2016

Le dix-huit Juillet deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 12 juillet 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : 0

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. MAUSSAN Thierry
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VAUTRIN Martine a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 18 JUILLET 2016

OBJET : Avenant n°1 à la convention avec la CCPMSV pour l'instruction des autorisations d'urbanisme :

Par délibération n°15-16 du 12 février 2015, la Communauté de Communes a créé un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, compte tenu de la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

Par délibération du 15 juin 2015, le conseil municipal a approuvé la convention relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme par la Communauté de Communes.

L'instruction du volet accessibilité des permis et autorisations de travaux pour les établissements recevant du public n'était pas prévue dans cette convention. Or les services de l'Etat se sont désengagés sur ce point et, en l'état, chaque commune assure l'instruction de ces demandes. Par une délibération du 7 juillet dernier la communauté de communes a décidé de proposer la mutualisation de ce service aux communes et un avenant à la convention initiale.

Chaque dossier instruit serait facturé 140 € par la Communauté de Communes.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cet avenant et d'autoriser M. le Maire à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-4-2,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L422-8 modifié par la loi n°2014-366 du 26 mars 2014, dite loi ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové),

Considérant le projet d'avenant proposé,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un service instructeur pour le volet accessibilité des permis et autorisations de travaux des E.R.P.

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve l'avenant ci annexé à la convention relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme entre la Communauté de Communes et la commune.

Article deux : autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

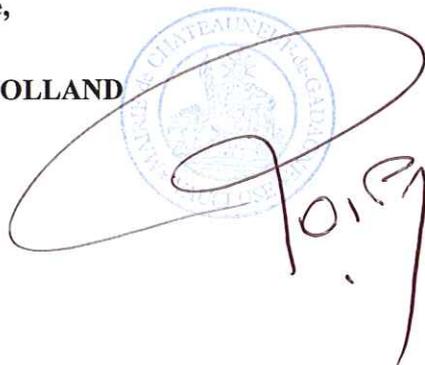
Affiché le 20/07/2016

Transmis au contrôle de légalité le 20/07/2016

Certifié exécutoire le 20/07/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---00000---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 JUILLET 2016

Le dix-huit Juillet deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 12 juillet 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : 0

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. MAUSSAN Thierry
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VAUTRIN Martine a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 18 JUILLET 2016

OBJET : Acquisition par la commune de la parcelle AH 132 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition, auprès de la SAFER de la parcelle AH 132 d'une superficie de 1238 m² au prix de 9070 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, ,
Considérant l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur de la parcelle AH 132,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve l'acquisition par la commune auprès de la SAFER de la parcelle AH 132 d'une superficie de 1238 m² au prix de 9070 €.

Article deux : autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

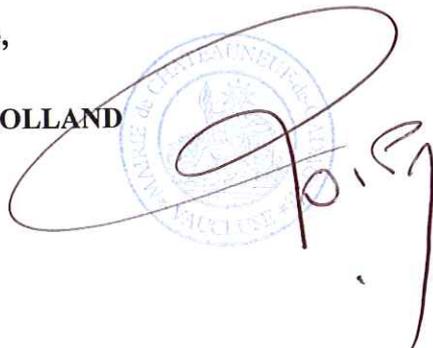
POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 20/07/2016
Transmis au contrôle de légalité le 20/07/2016
Certifié exécutoire le 20/07/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 JUILLET 2016

Le dix-huit Juillet deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 12 juillet 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : 0

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. MAUSSAN Thierry
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VAUTRIN Martine a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 18 JUILLET 2016

OBJET : Concession d'aménagement sur la « Place de la Poste »: approbation du choix du concessionnaire et du traité de concession:

Le conseil municipal a approuvé le 4 mars 2013 le lancement d'une procédure de consultation pour la conclusion d'une concession d'aménagement pour le projet de la Place de la Poste et a autorisé M. le Maire à en négocier les conditions conformément aux dispositions de l'article R 300-11-7 ancien du Code de l'Urbanisme.

Un avis d'appel public à la concurrence est paru au BOAMP le 18 avril 2013, et au Moniteur le 19 avril 2013, ainsi que sur une plate-forme d'achat public : www.synapse-entreprises.com.

La commune a reçu les candidatures de :

- la société CALIMA
- la société JPB INVESTISSEMENT
- la société CITADIS
- la société CIFP

La commission concession d'aménagement a estimé que les 4 candidats présentaient les garanties professionnelles et financières pour assurer les missions du traité de concession.

Le programme de la consultation ainsi que le règlement de consultation ont ensuite été adressés aux candidats afin que ceux-ci présentent leur proposition au regard des prescriptions mentionnées dans les documents.

La date limite de remise des propositions était fixée au 15 novembre 2013 à 16 heures puis ce délai a été prolongé jusqu'au 29 novembre 2013 à 16 heures.

4 plis ont été reçus :

- la société CALIMA
- la société JPB INVESTISSEMENT
- la société CITADIS

Le pli de la société CIFP étant arrivé hors délai, il n'a pas été ouvert et a été renvoyé au candidat.

La commission a décidé d'engager des discussions avec les 3 candidats ayant déposé une proposition.

Après plusieurs réunions de négociation, le candidat JPB s'est désisté de la procédure.

Le candidat CALIMA a finalement été évincé de la procédure en raison du défaut d'un des éléments demandés dans le règlement de la consultation

La négociation s'est poursuivie avec CITADIS, afin qu'ils présentent un projet correspondant aux attentes de la Commune, en particulier sur le plan architectural.

Après analyse de leurs dernières propositions au vu des critères choisis pour la sélection des candidats, Il est proposé de retenir l'offre et le projet du candidat CITADIS.

Les principales caractéristiques du projet de concession d'aménagement figurent dans la note sur l'économie du contrat ainsi que dans le projet de traité de concession annexés au présent ordre du jour.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le choix du concessionnaire ainsi que le traité de concession d'aménagement de la « Place de la Poste » et d'autoriser M. le Maire à le signer, conformément à l'article R. 300-9 du Code de l'urbanisme.

Au registre sont les signatures

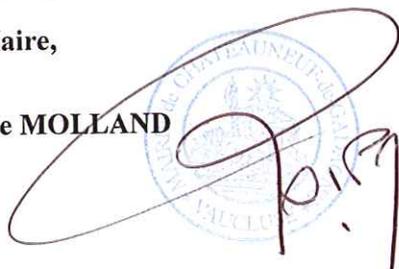
Affiché le 20/07/2016

Transmis au contrôle de légalité le 20/07/2016

Certifié exécutoire le 20/07/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 JUILLET 2016

Le dix-huit Juillet deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 12 juillet 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : 0

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. MAUSSAN Thierry
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VAUTRIN Martine a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 18 JUILLET 2016

OBJET : Concession d'aménagement sur la « Place de la Poste »: approbation du choix du concessionnaire et du traité de concession:

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu les articles L. 300-4, R. 300-9 et R. 300-11-7 ancien du Code de l'urbanisme,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 mars 2013,
Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis arrêtant la liste des candidats admis à présenter une offre,
Vu la note sur l'économie générale du contrat,
Vu le projet de traité de concession d'aménagement négocié avec la société CITADIS,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve le choix de la société CITADIS comme concessionnaire de la concession d'aménagement de la « Place de la Poste », pour une durée de quatre ans

Article deux : approuve les termes du traité de concession d'aménagement ci-annexé à conclure avec la société CITADIS ainsi que ses annexes ;

Article trois : autorise Monsieur le Maire à signer le traité de concession ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier

POUR : 21 CONTRE : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN) ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 20/07/2016
Transmis au contrôle de légalité le 20/07/2016
Certifié exécutoire le 20/07/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND

